

Les entorses à la liberté des preuves

Par **Jonathan75**, le **04/01/2016** à **15:18**

Bonjour à tous,

Numéro un des plans foireux, j'ai besoin de votre aide concernant une dissertation que je dois rendre en L1[smile3].

Le sujet est : les entorses à la liberté des preuves.

J'ai trouvé ma problématique [smile4], cependant j'avais besoin de votre avis sur la plan car j'ai peur de faire un HS "mécanique".

Dans une partie, je souhaitais parler que la liberté de la preuve est la règle de droit.

Et dans le deuxième ces libertés sont limités.

bien entendu, je dois travailler mes titres, mais suis-je HS ?

Merci d'avance

Par **miaouthecat**, le **05/01/2016** à **20:32**

Salut,

Je présume qu'on bâche actuellement sur le même sujet théorique de droit.

Je ne pourrais pas te dire si tu fais un hors-sujet par contre le dit sujet est énoncé comme tel " les Entorses à la liberté des preuves"; majuscule à entorse.

Je m'interroge; est-ce qu'il s'agit d'une notion particulière de droit et donc les "Entorses" ou est-ce juste une manière d'illustrer le sujet ?

Selon toi ?

Par **marlowe**, le **10/01/2016** à **21:53**

hello vous deux, je bosse sur le même sujet et à mon humble avis si vous parlez de la règle

de droit en partie 1 et bien c'est HS. Je pense que cela a sa place dans l'intro. Pour ta question miaou the cat je te conseille d'écouter les pages 26 et environ pour trouver ta réponse.

Par **marlowe**, le **10/01/2016** à **22:49**

hello vous deux, je bosse sur le même sujet et à mon humble avis si vous parlez de la règle de droit en partie 1 et bien c'est HS. Je pense que cela a sa place dans l'intro. Pour ta question miaou the cat je te conseille d'écouter les pages 26 et environ pour trouver ta réponse.